

INFORMATION GÉNÉRALE – CHAMPIONNATS DU MONDE DE VÉLO DE MONTAGNE 2008 16-22 juin 2008 – Val Di Sole, ITA

L'objectif de ce document est de fournir à nos membres l'information relative aux mécanismes selon lesquels l'Association cycliste canadienne (ACC) fera la sélection de ses athlètes pour les Championnats du monde de vélo de montagne 2008.

- Cette sélection est ouverte à tout athlète qui détient, au moment de la mise en candidature, un passeport canadien et une licence de course internationale UCI et qui est membre en règle de l'ACC, de son association sportive provinciale ou territoriale, de l'Union Cycliste Internationale (UCI) et du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES).
- L'ACC a prévu de verser une subvention à tout athlète des catégories élite et moins de 23 ans (U23) courant dans une discipline olympique et sélectionné pour les Championnats du monde. Les athlètes de la catégorie junior devront quant à eux participer financièrement. Cela a pour objectif de permettre à l'ACC de mettre en place un programme complet de développement comprenant le maximum d'athlètes possible dans toutes les disciplines, et de donner à des athlètes juniors une expérience de niveau international aussitôt que possible dans leur carrière. Un montant fixe de 2 000 \$ sera demandé à tout athlète junior sélectionné sur l'équipe des Championnats du monde.
- Tous les athlètes participant aux épreuves de descente et de trial des Championnats du monde de vélo de montagne 2008 devront assumer toutes les dépenses encourues, y compris le transport, l'hébergement, la tenue de l'équipe et le personnel de soutien. Les commanditaires personnels de ces athlètes pourront bénéficier, dans la mesure des règlements imposés par l'UCI, d'une visibilité sur leurs tenues.
- Le « choix du comité » se base en premier lieu sur les performances réalisées à des événements sanctionnés par l'UCI, priorité étant mise sur les résultats obtenus en coupe du monde. Des circonstances atténuantes comme une blessure ou un bris mécanique seront également prises en considération, pourvu que le palmarès de l'athlète fasse état de performances exceptionnelles à des événements sanctionnés par l'UCI. Le Comité de haute performance reçoit les recommandations que l'entraîneur national (ou les personnes désignées) émet à partir de son expertise professionnelle, le tout sujet à discussion et pour approbation par le comité.
- Les sélections pour chaque discipline seront faites dans l'ordre où elles apparaissent dans ce document.
- Tout litige sera réglé en vertu de la Politique d'Appel de l'Association canadienne de cyclisme.

**CRITÈRES DE SÉLECTION – CHAMPIONNATS DU MONDE DE VÉLO DE
MONTAGNE 2008
16-22 juin 2008 – Val Di Sole, ITA**

CROSS-COUNTRY (XCO) :

Nombre maximal de coureurs

L'ACC a prévu une équipe de 15 athlètes maximum en cross-country. Treize places sont attribuées au terme du processus de sélection décrit dans ce document. L'ACC se réserve le droit d'y ajouter deux places « wild-card », en fonction des performances des coureurs réalisées au cours de la saison 2008. La décision sera prise à la suite des recommandations faites par l'entraîneur chef de l'équipe nationale de vélo de montagne.

Relais par équipe

La décision de la constitution de l'équipe reviendra à l'entraîneur chef de l'équipe nationale de vélo de montagne, à la suite de la 5e étape de la Coupe du monde UCI de cross-country (XCO) de vélo de montagne.

Hommes élites XCO

Éligibilité : Tout athlète de 23 ans et plus, citoyen canadien en possession de sa licence UCI stipulant sa nationalité canadienne

Nombre maximal de coureurs : 3 athlètes

Un athlète sera automatiquement nommé sur l'équipe s'il répond aux critères de priorité suivants :

- 1) Tout athlète médaillé à la course élite des Championnats du monde 2007 de XCO, pourvu qu'il ait fait preuve, à travers ses résultats et son classement internationaux, de sa capacité à maintenir un niveau de performance similaire au cours de la saison 2008.
- 2) Tout athlète élite qui se classe, au 9 juin 2008, dans les 16 meilleurs à une étape de la coupe du monde UCI de XCO 2008. Si davantage d'athlètes répondent à ce critère qu'il n'y a de places restantes, les athlètes qui seront nommés en priorité seront ceux qui auront le meilleur classement en coupe du monde UCI de XCO. Si deux athlètes arrivent à égalité, c'est le deuxième meilleur résultat en coupe du monde UCI de XCO qui les départagera.
- 3) Tout athlète élite qui se trouve, à l'issue de la 5e étape de la Coupe du monde UCI de XCO, dans les 20 meilleurs au classement individuel UCI de XCO. Si davantage d'athlètes répondent à ce critère qu'il n'y a de places restantes, l'athlète nommé en priorité sera celui qui aura le meilleur classement.
- 4) L'athlète élite qui obtient le plus de points au classement de la Coupe Canada à deux des trois événements de XCO de classe 1 inscrits au calendrier 2008 des événements de l'ACC :
 - Bromont (17 mai)

- Mont-Tremblant (24 mai)
- Hardwood Hills (1^{er} juin)

S'il reste des places, un maximum de deux (2) autres athlètes pourront être désignés par choix du comité.

Femmes élites XCO

Éligibilité : Toute athlète de 23 ans et plus, citoyenne canadienne en possession de sa licence UCI stipulant sa nationalité canadienne

Nombre maximal de coureuses : 3 athlètes

Un athlète sera automatiquement nommé sur l'équipe s'il répond aux critères de priorité suivants :

- 1) Toute athlète médaillée à la course élite des Championnats du monde de vélo de montagne XCO 2007, pourvu qu'elle ait fait preuve, à travers ses résultats et son classement internationaux, de sa capacité à maintenir un niveau de performance similaire au cours de la saison 2008.
- 2) Toute athlète élite qui se classe, au 9 juin 2008, dans les 12 meilleures à une étape de la coupe du monde UCI de vélo de montagne XCO 2008. Si davantage d'athlètes répondent à ce critère qu'il n'y a de places restantes, les athlètes qui seront nommées en priorité seront celles qui auront le meilleur classement en coupe du monde UCI de XCO. Si deux athlètes arrivent à égalité, c'est le deuxième meilleur résultat en coupe du monde UCI de XCO qui les départagera.
- 3) Toute athlète élite qui se trouve, à l'issue de la 5e étape de la Coupe du monde UCI de XCO, dans les 20 meilleures au classement individuel UCI de XCO. Si davantage d'athlètes répondent à ce critère qu'il n'y a de places restantes, l'athlète nommée en priorité sera celle qui aura le meilleur classement.
- 4) L'athlète élite qui obtient le plus de points au classement de la Coupe Canada à deux des trois événements de XCO de classe 1 inscrits au calendrier 2008 des événements de l'ACC :
 - Bromont (17 mai)
 - Mont-Tremblant (24 mai)
 - Hardwood Hills (1^{er} juin)

S'il reste des places, un maximum de deux (2) autres athlètes pourront être désignées par choix du comité.

Hommes moins de 23 ans (U23) XCO

Éligibilité : Tout athlète de 19 à 22 ans, citoyen canadien en possession de sa licence UCI stipulant sa nationalité canadienne

Nombre maximal de coureurs : 3 athlètes

Un athlète sera automatiquement nommé sur l'équipe s'il répond aux critères de priorité suivants :

- 1) Tout athlète médaillé à la course U23 des Championnats du monde de vélo de montagne XCO 2007, pourvu qu'il ait fait preuve, à travers ses résultats et son classement internationaux, de sa capacité à maintenir un niveau de performance similaire au cours de la saison 2008.
- 2) Tout athlète de moins de 23 ans qui se classe, au 9 juin 2008, dans les 16 meilleurs à une étape de la coupe du monde UCI de vélo de montagne XCO 2008. Si davantage d'athlètes répondent à ce critère qu'il n'y a de places restantes, les athlètes qui seront nommés en priorité seront ceux qui auront le meilleur classement en coupe du monde UCI de XCO. Si deux athlètes arrivent à égalité, c'est le deuxième meilleur résultat en coupe du monde UCI de XCO qui les départagera.
- 3) Tout athlète de moins de 23 ans qui se classe dans les trois meilleurs de la course U23 de XCO des Championnats panaméricains de vélo de montagne 2008. Si davantage d'athlètes répondent à ce critère qu'il n'y a de places restantes, l'athlète nommé en priorité sera celui qui aura le meilleur classement.
- 4) L'athlète de moins de 23 ans qui obtient le plus de points au classement de la Coupe Canada à deux des trois événements de XCO de classe 1 inscrits au calendrier 2008 des événements de l'ACC :
 - Bromont (17 mai)
 - Mont-Tremblant (24 mai)
 - Hardwood Hills (1er juin)

S'il reste des places, un maximum de deux (2) autres athlètes pourront être désignés par choix du comité.

Femmes moins de 23 ans (U23) XCO

Éligibilité : Toute athlète de 19 à 22 ans, citoyenne canadienne en possession de sa licence UCI stipulant sa nationalité canadienne

Nombre maximal de coureurs : 1 athlète

Une athlète sera automatiquement nommée sur l'équipe si elle répond aux critères de priorité suivants :

- 1) Toute athlète médaillée à la course U23 des Championnats du monde de vélo de montagne XCO 2007, pourvu qu'elle ait fait preuve, à travers ses résultats et son classement internationaux, de sa capacité à maintenir un niveau de performance similaire au cours de la saison 2008.
- 2) Toute athlète de moins de 23 ans qui se classe, au 9 juin 2008, dans les 12 meilleures à une étape de la coupe du monde UCI de vélo de montagne XCO 2008. Si davantage d'athlètes répondent à ce critère qu'il n'y a de places restantes, les athlètes qui seront nommées en priorité seront celles qui auront le meilleur classement en coupe du monde UCI de XCO. Si deux athlètes arrivent à égalité, c'est le deuxième meilleur résultat en coupe du monde UCI de XCO qui les départagera.
- 3) Toute athlète de moins de 23 ans qui se classe dans les trois meilleures à l'épreuve U23 des Championnats panaméricains de vélo de montagne XCO 2008. Si davantage d'athlètes répondent à ce critère qu'il n'y a de places restantes, l'athlète nommée en priorité sera celle qui aura le meilleur classement.

- 4) L'athlète de moins de 23 ans qui obtient le plus de points au classement de la Coupe Canada à deux des trois événements de XCO de classe 1 inscrits au calendrier 2008 des événements de l'ACC :
- Bromont (17 mai)
 - Mont-Tremblant (24 mai)
 - Hardwood Hills (1er juin)

Hommes juniors XCO

Éligibilité : Tout athlète de 17 à 18 ans, citoyen canadien en possession de sa licence UCI stipulant sa nationalité canadienne

Nombre maximal de coureurs : 2 athlètes

Un athlète sera automatiquement nommé sur l'équipe s'il répond aux critères de priorité suivants :

- 1) Tout athlète médaillé à la course junior des Championnats du monde de vélo de montagne XCO 2007, pourvu qu'il ait fait preuve, à travers ses résultats et son classement internationaux, de sa capacité à maintenir un niveau de performance similaire au cours de la saison 2008.
- 2) L'athlète junior qui obtient le plus de points au classement de la Coupe Canada à deux des trois événements de XCO de classe 1 inscrits au calendrier 2008 des événements de l'ACC :
 - Bromont (17 mai)
 - Mont-Tremblant (24 mai)
 - Hardwood Hills (1er juin)

S'il reste des places, un (1) autre athlète maximum pourra être désigné par choix du comité.

Femmes juniors XCO

Éligibilité : Toute athlète âgée de 17 à 18 ans, citoyenne canadienne en possession de sa licence UCI stipulant sa nationalité canadienne

Nombre maximal de coureurs : 1 athlète

Une athlète sera automatiquement nommée sur l'équipe si elle répond aux critères de priorité suivants :

- 1) Toute athlète médaillée dans la course junior des Championnats du monde de vélo de montagne XCO 2007, pourvu qu'elle ait fait preuve, à travers ses résultats et son classement internationaux, de sa capacité à maintenir un niveau de performance similaire au cours de la saison 2008.
- 2) L'athlète junior qui obtient le plus de points au classement de la Coupe Canada à deux des trois événements de XCO de classe 1 inscrits au calendrier 2008 des événements de l'ACC :
 - Bromont (17 mai)
 - Mont-Tremblant (24 mai)

- Hardwood Hills (1er juin)

DESCENTE :

Nombre maximal de coureurs :

Selon les règlements de l'UCI, le nombre maximum de coureurs canadiens qualifiés pour l'épreuve de descente des Championnats du monde de vélo de montagne 2008 est comme suit :

CATÉGORIE :	NBRE MAX. DE COUREURS :
Hommes élites	6
Femmes élites	7
Hommes juniors	7
Femmes juniors	7

Hommes élites descente

Éligibilité : Tout athlète de 19 ans et plus, citoyen canadien en possession de sa licence UCI stipulant sa nationalité canadienne

Nombre maximal de coureurs : 6 athlètes

Un athlète sera automatiquement nommé sur l'équipe s'il répond aux critères de priorité suivants :

- 1) Tout athlète médaillé dans la course élite des Championnats du monde 2007 de descente, pourvu qu'il ait fait preuve, à travers ses résultats et son classement internationaux, de sa capacité à maintenir un niveau de performance similaire au cours de la saison 2008.
- 2) Tout athlète élite qui se classe, au 9 juin 2008, dans les 16 meilleurs à une étape de la coupe du monde UCI 2008 de descente. Si davantage d'athlètes répondent à ce critère qu'il n'y a de places restantes, les athlètes qui seront nommés en priorité seront ceux qui auront le meilleur classement en coupe du monde UCI de descente. Si deux athlètes arrivent à égalité, c'est le deuxième meilleur résultat en coupe du monde UCI de descente qui les départagera.
- 3) Tout athlète élite qui se trouve, à l'issue de la 3e étape de la Coupe du monde UCI de XCO, dans les 20 meilleurs au classement individuel UCI de descente. Si davantage d'athlètes répondent à ce critère qu'il n'y a de places restantes, l'athlète nommé en priorité sera celui qui aura le meilleur classement.
- 4) L'athlète élite qui obtient le plus de points au classement de la Coupe Canada aux épreuves suivantes de classe 2 inscrites au calendrier 2008 des événements de l'ACC :
 - Bromont (17 mai)
 - Mont-Tremblant (24 mai)

S'il reste des places, les autres athlètes seront désignés par choix du comité, à concurrence d'un total de sept (6) coureurs.

Femmes élites descente

Éligibilité : Toute athlète de 19 ans et plus, citoyenne canadienne en possession de sa licence UCI stipulant sa nationalité canadienne

Nombre maximal de coureuses : 7 athlètes

Une athlète sera automatiquement nommée sur l'équipe si elle répond aux critères de priorité suivants :

- 1) Toute athlète médaillée dans la course élite des Championnats du monde 2007 de descente, pourvu qu'elle ait fait preuve, à travers ses résultats et son classement internationaux, de sa capacité à maintenir un niveau de performance similaire au cours de la saison 2008.
- 2) Toute athlète élite qui se classe, au 9 juin 2008, dans les 12 meilleures à une étape de la coupe du monde UCI 2008 de descente. Si davantage d'athlètes répondent à ce critère qu'il n'y a de places restantes, les athlètes qui seront nommées en priorité seront celles qui auront le meilleur classement en coupe du monde UCI de descente. Si deux athlètes arrivent à égalité, c'est le deuxième meilleur résultat en coupe du monde UCI de descente qui les départagera.
- 3) Toute athlète élite qui se trouve, à l'issue de la 3e étape de la Coupe du monde UCI de descente, dans les 20 meilleures au classement individuel UCI de descente. Si davantage d'athlètes répondent à ce critère qu'il n'y a de places restantes, l'athlète nommée en priorité sera celle qui aura le meilleur classement.
- 4) L'athlète élite qui obtient le plus de points au classement de la Coupe Canada aux épreuves suivantes de classe 2 inscrites au calendrier 2008 des événements de l'ACC :
 - Bromont (17 mai)
 - Mont-Tremblant (24 mai)

S'il reste des places, les autres athlètes seront désignées par choix du comité, à concurrence d'un total de (7) coureuses.

Hommes juniors descente

Éligibilité : Tout athlète de 17 à 18 ans, citoyen canadien en possession de sa licence UCI stipulant sa nationalité canadienne

Nombre maximal de coureurs : 7 athlètes

Un athlète sera automatiquement nommé sur l'équipe s'il répond aux critères de priorité suivants :

- 1) Tout athlète médaillé dans la course junior des Championnats du monde 2007 de descente, pourvu qu'il ait fait preuve, à travers ses résultats et son classement internationaux, de sa capacité à maintenir un niveau de performance similaire au cours de la saison 2008.
- 2) Tout athlète junior qui se classe, au 9 juin 2008, dans les 32 meilleurs à une étape de la coupe du monde UCI 2008 de descente. Si davantage d'athlètes répondent à ce critère qu'il n'y a de places restantes, les athlètes qui seront nommés en priorité seront ceux qui auront le meilleur classement en coupe du monde UCI de descente. Si deux athlètes arrivent à égalité, c'est le deuxième meilleur résultat en coupe du monde UCI de descente qui les départagera.

- 3) Tout athlète junior qui, à l'issue de la 3^e étape de la Coupe du monde UCI de descente de vélo de montagne, se trouve dans les 40 premiers du classement individuel UCI de descente. Si davantage d'athlètes répondent à ce critère qu'il n'y a de places restantes, l'athlète nommée en priorité sera celle qui aura le meilleur classement.
- 4) L'athlète junior qui obtient le plus de points au classement de la Coupe Canada aux épreuves suivantes de classe 2 inscrites au calendrier 2008 des événements de l'ACC :
 - Bromont (17 mai)
 - Mont-Tremblant (24 mai)

S'il reste des places, les autres athlètes seront désignés par choix du comité, à concurrence de sept (7) coureurs.

Femmes juniors descente

Éligibilité : Toute athlète de 17 à 18 ans, citoyenne canadienne en possession de sa licence UCI stipulant sa nationalité canadienne

Nombre maximal de coureuses : 7 athlètes

Une athlète sera automatiquement nommée sur l'équipe si elle répond aux critères de priorité suivants :

- 1) Toute athlète médaillée dans la course junior des Championnats du monde 2007 de descente, pourvu qu'il ait fait preuve, à travers ses résultats et son classement internationaux, de sa capacité à maintenir un niveau de performance similaire au cours de la saison 2008.
- 2) Toute athlète junior qui se classe, au 9 juin 2008, dans les 12 meilleures à une étape de la coupe du monde UCI 2008 de descente. Si davantage d'athlètes répondent à ce critère qu'il n'y a de places restantes, les athlètes qui seront nommées en priorité seront celles qui auront le meilleur classement en coupe du monde UCI de descente. Si deux athlètes arrivent à égalité, c'est le deuxième meilleur résultat en coupe du monde UCI de descente qui les départagera.
- 3) Toute athlète junior qui se trouve, à l'issue de la 3^e étape de la Coupe du monde UCI de descente, dans les 20 meilleures au classement individuel UCI de descente. Si davantage d'athlètes répondent à ce critère qu'il n'y a de places restantes, l'athlète nommée en priorité sera celle qui aura le meilleur classement.
- 4) L'athlète junior qui obtient le plus de points au classement de la Coupe Canada aux épreuves suivantes de classe 2 inscrites au calendrier 2008 des événements de l'ACC :
 - Bromont (17 mai)
 - Mont-Tremblant (24 mai)

S'il reste des places, les autres athlètes seront désignées par choix du comité, à concurrence de sept (7) coureuses.

TRIAL (TR) :

Les athlètes qui participeront aux Championnats du monde seront, dans l'ordre de priorité suivant :

- 1) James Barton
- 2) Tout athlète qui, à l'issue de la Coupe du monde UCI de trial 2008 à Barcelone (ESP), figure sur le classement individuel UCI
- 3) Les athlètes qui en ont fait la demande à l'ACC au plus tard le 15 avril 2008 et dont la nomination a été approuvée par le Comité de haute performance.

Note : L'anglais fait préséance dans le cas de différences entre les versions anglaise et française des critères de sélection.

Au cas où l'UCI instaurait de nouveaux règlements, politiques, ou changements de procédure affectant ces critères ou les décisions relatifs à la sélection de l'équipe, tels que communiqués préalablement, l'Association cycliste canadienne se réserve le droit de réviser (et de modifier) les critères de sélection ou toute décision relative au processus de sélection.